



Le malaise de la production persiste.

Le mois précédent nous avons donné les résultats de la filière, publiés par FranceAgriMer. Après les chiffres globaux, nous allons donner les résultats pour chaque type de production.

Pépinières : Le C.A. moyen est en baisse de 8%. Cette moyenne cache de grosses disparités entre les entreprises. Si 70% d'entre elles sont jugées « saines » c'est au prix d'une baisse des investissements.

Horticulture : Le C.A. moyen s'est stabilisé. Cependant plus de la moitié des exploitations sont « fragiles » ou « sensibles ».

Fleurs coupées : Le C.A. continue de baisser. Le revenu disponible moyen des professionnels est de 7100€ par an et moins du tiers des exploitations sont jugées « saines ».

La vente directe est devenue l'élément clé de la survie. Comment s'en étonner. L'absence totale de politiques visant à freiner les importations, couplée aux augmentations de charges, ne pouvait pas donner d'autres résultats. L'UNIPHOR a tenté de réveiller les politiques mais l'Europe sert de paravent à l'absence de volonté. Au lieu de cela on porte aux nues les labellisations. Comment espérer qu'un label puisse sauver les professionnels lorsque les productions sont achetées à un prix inférieur à celui de l'emballage. Le secteur de la pépinière, quant à lui, souffre depuis 10 ans de la législation sur les stocks.

Paysagistes : Signes d'essoufflement

Le C.A. de la filière stagne tout comme le nombre des entreprises. La crise est passée par là. Si le nombre des entreprises évolue peu, les entreprises de service à la personne (ESP) représentent plus du tiers des professionnels.

L'ubérisation de la filière. On ne peut s'empêcher de faire le parallèle : permettre à des personnes qui le souhaitent de monter leur boîte tout en offrant des avantages fiscaux. L'impact sur les petites entreprises n'aura pas été neutre. Tout autant que la crise, la concurrence fratricide entre les entreprises « classiques » et les nouveaux entrants, contribue à l'essoufflement. Quant au travail au noir, dont l'arrivée des ESP devait sonner le glas, il est toujours présent. Cela étant prétendre faire baisser un phénomène jamais quantifié, c'est facile.

La Chasse aux phyto ?

En Gironde, le traitement d'une vigne à proximité d'une école a engendré des malaises chez les enfants. Aussitôt, le préfet réglemente l'utilisation des produits phyto. Dans la foulée, les autorités souhaitent étendre la mesure. Seront visés tous les lieux accueillant des personnes vulnérables (hôpitaux, parcs...). A l'avenir, il sera interdit, sous certaines conditions, de pratiquer tout traitement à moins de 50m de ces lieux.

Le débat est réel mais quelques points attirent notre attention. On pourrait traiter la nuit, mais au nom de la protection contre le bruit cette solution est écartée. On pourrait espérer que le code de l'urbanisme interdise l'implantation de structure accueillant des personnes vulnérables à moins de 50m d'une exploitation. Pour l'heure rien n'est prévu. Même silence pour les traitements obligatoires en cas de maladie. Force est de constater que les mesures envisagées ont une teneur surprenante. Lorsque les agglomérations françaises sont recouvertes d'un voile de pollution si dense que l'air semble jaunâtre, aucune mesure ne vient protéger les personnes vulnérables. Elles sont même invitées à rester chez elles, de peur qu'elles ne perturbent les automobilistes et les chauffeurs ministériels.



En Bref

Lors d'une rencontre avec la CCMSA, le président de la caisse centrale nous a assuré que les problèmes liés au recouvrement des cotisations prélevées pour compte de tiers étaient réglés. A peine 48h plus tard, l'UNIPHOR remettait son bleu de chauffe pour démêler un dossier dans lequel une caisse a confondu cotisations sociales et prélèvements pour compte de tiers. Depuis que nous agissons les cas ont diminué, mais il reste quelques caisses qui, par malice, s'acharnent à contredire leur président.